

Gest'Alpe

SOMMAIRE

- **ÉDITO :** *Merci Monsieur le Président !*
- **ACTUALITÉ :** *PARAY DORENA endommagé cet hiver par une avalanche.*
- **PROTECTION DES TROUPEAUX :** *Les premières mesures à prendre en cas de prédation sur votre troupeau.*
- **OFFICIEL :** *Recensement et demande de contributions agricoles pour les estivages vaudois en 2015.*
- **AGENDA :** *Mai à novembre 2015.*

Merci Monsieur le Président !

Personne n'est irremplaçable dit l'adage. Il arrive pourtant qu'une simple démission parvienne à nous faire penser le contraire. C'est exactement le sentiment partagé après l'annonce faite par notre Président Christian Aeberhard de quitter prochainement le Service de l'agriculture et par la même occasion, la présidence de Gest'Alpe. Il faut dire qu'il a participé à la création de ce groupe de travail en 1989, a toujours été présent aux séances et en a pris la présidence à la suite du départ à la retraite de Monsieur Olivier Dunand, ancien Chef du SAGR à la fin de l'année 2007. Profondément humain, Christian Aeberhard est un homme pour qui l'intelligence doit servir de liant entre l'administration parfois tatillonne et la réalité des difficultés rencontrées sur le terrain. Nous sommes heureux d'apprendre que ses compétences reconnues profiteront à l'agriculture vaudoise sous une autre forme et lui souhaitons d'ores et déjà beaucoup de satisfaction pour la suite de sa carrière professionnelle chez Prométerre. Au nom de tous les membres de Gest'Alpe et également des Préfètes et Préfets qui président une commission d'alpage, j'aimerais par cet édito le remercier sincèrement pour son action tout au long de ces nombreuses années et le service ainsi rendu aux agricultrices et agriculteurs vaudois.

*Roland Berdoz, Préfet du district Riviera - Pays-d'Enhaut
Représentant du Corps préfectoral au GT Gest'Alpe*

ACTUALITÉ : PARAY DORENA endommagé cet hiver par une avalanche



Entre mi-janvier et mi-février, le chalet de PARAY DORENA (1675 m d'altitude), situé sur la commune de Château-d'Oex, a été endommagé par une avalanche. C'est un randonneur qui a constaté les dégâts et alerté un habitant de la région.

L'alpage se trouve au pied de la chaîne des Vanils, plus précisément



dans une combe surplombée par le Vanil de l'Écri, le Vanil Noir et la Tour de Doréna. L'avalanche de poudreuse est probablement partie de la corniche de Doréna, puisqu'elle est rentrée par le côté Est du bâtiment et est sortie du côté Sud. Une quantité de neige à hauteur de 1.5 m s'est engouffrée dans le bâtiment. Le chalet est certes protégé par un rocher anti-avalanche, mais son efficacité a été nulle face à la direction de la neige.

Ce chalet, qui a été entièrement rénové en 1994, est la propriété de la famille Ludi à Château-d'Oex. Ce 21 février, après avoir annoncé le sinistre à l'ECA (Etablissement Cantonal d'Assurance incendie et éléments naturels), la famille Ludi s'est alors rendue sur place en raquettes. Avec l'aide de Charly Rossier (charpentier qui avait construit le chalet) et de son frère Eric accompagné par son épouse Andrée, ils ont sécurisé le bâtiment pour éviter qu'il ne s'effondre. Puis ils ont déblayé la neige qui s'était introduite dans les chambres à coucher pourvues de bois pour empêcher la pourriture. Bilan des dégâts : trois parois détruites, des poutres arrachées, une installation de traite inutilisable et du matériel de logement à remplacer. Le devis pour la réfection se monte à environ CHF 120'000.-.

Le défi est de taille car dans 2 mois, la famille Ludi et son troupeau de 60 vaches laitières seront sur cet alpage. Il va sans dire que la priorité concerne la fonctionnalité de l'installation

de traite pour début juin. L'aide de la protection civile est prévue pour déblayer les restes de neige et les débris. Les corps de métier (ex : monteur machine à traire, charpentier) sont également prêts à attaquer les travaux une fois que le chalet sera accessible.

Lorsqu'un tel sinistre survient, la couverture d'assurance est importante. Le mobilier et le matériel qui servent au logement de la famille sur un alpage ne sont pas automatiquement inscrits dans la police « ménage », qui est conclue pour le domicile. Il est donc conseillé de se renseigner sur le détail des couvertures, et ceci assez régulièrement. Une reprise d'exploitation, l'abandon d'un alpage ou le résultat de travaux de rénovation sont autant d'occasions pour mettre à jour les polices d'assurance afin d'obtenir une couverture d'assurance adaptée à la situation, qui évolue passablement à chaque génération.

Murielle Tinguely, ProConseil, Château-d'Oex



PROTECTION DES TROUPEAUX: Les premières mesures à prendre en cas de prédation sur votre troupeau.

Avoir le bon réflexe en cas de prédation sur votre troupeau permet de faciliter la procédure d'indemnisation.

Vous êtes témoin d'une attaque sur vos animaux ou vous constatez qu'il manque du monde à l'appel? Nous vous invitons à appliquer la démarche suivante, ce qui permettra d'établir dans les meilleurs délais le protocole d'indemnisation des animaux périés ou blessés.

1. Localiser la bête attaquée et la **protéger** au moyen d'une bâche. Cette mesure évitera la présence de chiens, renards, corneilles ou autres sur la carcasse. L'auteur de l'attaque sera dès lors plus sûrement identifié.

2. Laisser la bête sur place. Cela permettra de recueillir d'autres indices et le cas échéant de poser des pièges photographiques.

3. Appeler immédiatement le surveillant permanent de la faune (24 / 24 et 7 / 7) pour lui signaler le cas. En cas d'absence, l'appel est automatiquement dévié sur le numéro d'urgence 021 557 88 55.

Ce dernier se rendra sur place afin d'enquêter sur cette attaque et constater les dégâts. En cas de doute, prélèvement d'un échantillon à fin d'analyse ADN. Au terme de l'enquête, le surveillant permanent de la faune indiquera à l'exploitant si

le cas pourra être indemnisé ou non et établira un constat d'attaque.

Le montant de l'indemnité est fixé selon un tableau édité par la Fédération suisse des éleveurs d'ovins. **Important: une bête disparue ne pourra pas être indemnisée!** La décision du garde-faune pourra toutefois faire l'objet d'un recours.

La qualité des indices dépend de la rapidité de l'intervention

Les indices relevés sur place par le garde-faune sont souvent déterminants pour identifier le coupable, pour autant que le temps écoulé entre l'attaque et le constat soit bref. D'où l'importance de respecter dans toute la mesure du possible les consignes mentionnées ci-dessus.

L'analyse ADN n'est pas une garantie absolue. Elle vise plus à renseigner sur l'identité d'un individu et par là de connaître ses déplacements que de certifier absolument de quelle espèce il s'agit. De plus, son résultat n'est disponible que trois semaines plus tard.

Infos sur: <http://www.vd.ch/themes/environnement/faune-et-nature/chasse/degats-du-gibier/documents/>

J.-F. Dupertuis, ProConseil

Aspect extérieur d'un mouton égorgé et ce que l'on peut voir après examen sur le même animal (photos de Jean-Claude Roch, surveillant permanent de la faune).



OFFICIEL : Recensement et demande de contributions agricoles pour les estivages vaudois en 2015.

Contribution d'estivage

Dès cette année, la demande de contribution d'estivage s'effectuera **uniquement par internet** via le site www.agate.ch (menu Acorda) durant la période **du 15 mai au 31 mai 2015**. Tous les animaux détenus sur une exploitation d'estivage doivent être annoncés à l'exception des bovins pour lesquels c'est l'effectif calculé par la BDTA qui fera foi. Si les dates effectives de désalpe venaient à différer des prévisions, il faudra alors en aviser le Service de l'agriculture par mail à l'adresse info.paiementsdirects@vd.ch jusqu'au 31 octobre 2015 au plus tard.

Contribution à la biodiversité (Q2)

L'inscription pour l'obtention en 2015 des contributions à la biodiversité sur les exploitations d'estivage a déjà eu lieu en été 2014. Pour les exploitants qui n'ont pas encore inscrit leur pâturage, ils peuvent le faire pour 2016 avec le formulaire ad hoc envoyé par le Service de l'agriculture pour le recensement indiqué ci-dessus.

Contribution à la qualité du paysage (QP)

La demande de contribution à la qualité du paysage pour 2015 s'effectuera également **par**

internet durant la période **du 15 mai au 31 mai 2015**. L'exploitant d'alpage qui s'y inscrit doit choisir un minimum de 3 mesures contenues dans le catalogue de la région des Alpes vaudoises ou du Jura vaudois selon le lieu de situation de l'alpage. Les mesures inscrites cette année doivent être maintenues jusqu'en 2021. De manière à assurer une meilleure transparence entre les bailleurs et les fermiers d'alpages en relation avec des mesures qui les concernent souvent conjointement, **l'inscription QP devra cette année être imprimée par vos soins et visée par le propriétaire de l'alpage s'il n'est pas lui-même l'exploitant, avant d'être retournée au Service de l'agriculture**. Pour 2015, un montant de CHF 90.--/PN est garanti aux exploitations inscrites à ce programme pour autant que des mesures paysagères d'un montant équivalent soient mises en œuvre sur l'exploitation. Si la totalité du contingent fixé par la Confédération pour le canton n'est pas utilisé, un montant supérieur par PN sera défini par le Service de l'agriculture jusqu'à concurrence du contingent cantonal.

Alain Rochat, Service de l'agriculture



Information de la commission de labellisation du Parc Jura vaudois

Le label Produit des Parcs suisses est disponible au Parc Jura vaudois pour la commercialisation de la viande bovine fraîche et du miel.

Contactez-nous pour certifiez votre viande ou votre miel !

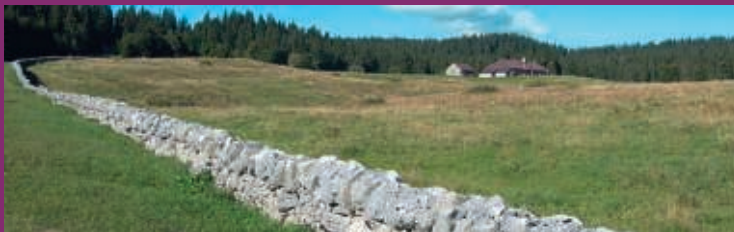
Parc Jura vaudois • Grand Rue 2 • 1261 Longirod

022 366 51 70 • info@parcjuravaudois.ch

AGENDA

Mai à novembre 2015

30 mai



Excursion du Parc Jura Vaudois : Les murs en pierres sèches. 13:30 à 16:30.
Rendez-vous : La Cure - gare. Inscription au minimum 3 jours à l'avance auprès
du Parc Jura vaudois (022 366 51 70).

Info : www.parcjuravaudois.ch

3-4 juillet

Assemblée générale de la Société Suisse d'économie alpestre (SSEA) à
Unterschächen (UR) avec visite de la fromagerie d'alpage à Urnerboden.

Juin/juillet

Visite d'alpage (vulgarisation) pour les groupes « Région du Balcon du Jura »,
« L'Arnon » et « Ballaigues-Lignerolle » : Alpage LES CERNIS, André Barraud,
Ballaigues. Être à jour avec ses dossiers « estivage » et gestion des herbages.
La date exacte sera publiée ultérieurement.

Fin juillet/mi-août

Visite d'alpage (vulgarisation) pour les amodiataires de la région Vallée de
Joux - Vaulion et de l'ouest du Jura vaudois à l'alpage LA GIVRINE, Hugo
Pradervand, St-Cergue. Être à jour avec ses dossiers « estivage » + flashes
d'actualités, fondue. La date exacte sera publiée ultérieurement.

Juin à septembre

Appréciation d'alpages SVEA : ancien districts de Grandson et Yverdon.

23 juillet

Course intersociétés des sociétés d'économie alpestre du Valais romand,
Fribourg et Vaud en Valais. Inscription auprès de Bernard Stuby, secrétaire
SVEA, Chemin des Vignes 6, 1514 Bussy-sur-Moudon, tél. 021 905 28 20,
stubybussy@gmail.com

Juillet à septembre

Journées de découverte du Gruyère d'alpage AOP : fondue, meringue, café,
animations. **Partout réservation obligatoire !**
Plus d'info sur www.terre-vaudoise.ch

18 juillet

Alpage du Pré de Bière, Famille Germain, Le Brassus (021 845 50 65).

1^{er} août

Alpage des Esserts du Lieu, Fam. Rochat, Les Charbonnières (021 841 13 71).

8 août

Alpage des Amburnex, Famille Pittet, Le Brassus (021 845 61 95).

8 août

Alpage des Grands Plats de Vent, Familles Golay & Magnin, Le Brassus
(021 845 40 05 ou 021 845 54 15).

- 15 août** Alpage de la Combe Noire, Famille Hauser, Le Lieu (021 845 48 91).
- 22 août** Alpage de Praz-Rodet, Famille Fuchs, Le Brassus (021 845 45 94).
- 29 août** Alpage de la Baronne, Famille Prélaz, St-Cergue (079 254 94 31).
- 5 septembre** Alpage de la Givrine, Famille Pradervand, St-Cergue (079 706 68 58).
- 5-7 août** Course de la Société Vaudoise d'Economie Alpestre en Haut-Valais. Inscription auprès de Bernard Stuby, secrétaire SVEA, Ch. des Vignes 6, 1514 Bussy-sur-Moudon, 021 905 28 20, stubybussy@gmail.com
-
- 22 et 23 août** 15^e Festival Franco-Suisse des Terroirs sans Frontière, La Grand-Borne, L'Auberson. Info: www.sainte-croix-les-rasses-tourisme.ch
-
- 29 août** 
- Excursion du Parc Jura Vaudois: Les secrets de nos chalets d'alpage au Petit Risoud, à la Vallée de Joux. Se munir d'un pique-nique. Inscription au minimum 3 jours à l'avance auprès du Parc Jura vaudois (022 366 51 70). CHF 30.-/adulte - CHF 55.- / famille. Gratuit pour les enfants jusqu'à 14 ans. Casse-croûte du terroir: CHF 14.- en sus. De 10h00 à 17h00. Rendez-vous: Les Charbonnières - gare. Info: www.parcjuravaudois.ch
-
- 29 août** 20^e anniversaire de Prométerre, Mézières
- 26 septembre** 19^e Fête du Vacherin et descente des troupeaux, Les Charbonnières
- 26 septembre** Désalpe de L'Etivaz
- 3 octobre** Désalpe de St-Cergue
- 16 au 18 octobre** Foire d'automne & Bourse aux sonnailles, Romainmôtier
- 17 et 18 octobre** 8^e salon des alpages aux Diablerets: « Le retour des grands carnivores ». Hôte d'honneur: La Vallée d'Illeiez. www.salondesalpages.ch
-
- 28 oct. au 1^{er} nov.** 16^e Salon Suisse des Goûts et Terroirs, Bulle. www.gouts-et-terroirs.ch

D'autres activités et manifestations seront organisées en fonction de vos demandes ou de l'actualité dans le cadre des groupes de vulgarisation.

Pour tout renseignement ou remarque, adressez-vous à votre conseiller agricole ou au secrétariat Gest'Alpe: Michael Brühlmann, Avenue des Sports 48, 1400 Yverdon.
Tél. 024 423 44 89 • Fax: 024 423 44 90 • E-mail: m.bruhlmann@prometerre.ch